



Proposition de lettre de cadrage pour la démarche de développement durable de l'université

Version à présenter au C.A – 02/02/10

Dans son article 48, la loi Grenelle 1 impose aux universités de mettre en place un « plan vert ». L'université Lille 1 a décidé de se saisir de cet article et d'entrer dans une démarche volontariste de développement durable. Ainsi, elle s'engage à mettre en œuvre une politique de développement durable sur ses sites. Elle se donne pour objectif d'intégrer, selon une démarche participative, les dimensions sociales et environnementales à tous les aspects de sa politique de sites, de formation, et de recherche.

Pour ce faire, elle se dote d'une série d'objectifs généraux et se donne les moyens de leur réalisation.

1. Les 21 objectifs :

La stratégie adoptée vise à atteindre les grands objectifs définis par le groupe de travail et ainsi entrer dans une démarche de construction d'un Agenda 21 à inscrire dans le prochain quadriennal. Dans cette perspective, elle s'inspire du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » co-élaboré par le Ministère en charge du développement durable et le comité national Agenda 21.

Favoriser la biodiversité :

- 1) **Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts** : Évaluation et augmentation de la biodiversité, arrêt du recours aux produits phytosanitaires, dé-machinisation, valorisation des sites et du travail des jardiniers, affichages et actions pédagogiques, etc.
- 2) **Déterminer et figer sur le long terme des espaces de biodiversité**, non constructibles, à intégrer au sein du POS/PLU, et favoriser la destruction/reconstruction de bâtiment existants ou la rénovation par rapport à l'utilisation de nouvelles parcelles.

Lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions:

- 3) **Réaliser le bilan carbone** de l'université ainsi que les autres diagnostics nécessaires, et assurer un suivi des actions qui en découleront.
- 4) **Diminuer la consommation énergétique** par une politique responsable de gestion et d'aménagement des sites : Atteindre l'objectif de bâtiments respectant les critères des démarches HQE et THPE pour tout bâtiment neuf. Avoir une politique active en matière de rénovation des bâtiments pour en augmenter l'efficacité énergétique et limiter les gaspillages.
- 5) **Développer le mix énergétique** en intégrant les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois, géothermie, etc.), de préférence produites localement.
- 6) **Améliorer la gestion des flux entrants et sortants** : Gestion de l'eau pour éviter les gaspillages et les pollutions, et gestion des déchets pour diminuer le volume rejeté par l'université et généraliser le recyclage.
- 7) **Favoriser les mobilités douces** en mettant en place un plan de déplacement (instaurer le tout-piétonnier dans la boucle intérieure du campus, améliorer l'accessibilité et la praticabilité du campus à vélo, promouvoir le covoiturage, etc.).
- 8) **Mettre en place des mesures compensatoires** (compensation carbone, dégoudronnage, re-

végétalisation, etc.) pour les pollutions inexorables et les constructions.

Développer une politique d'achat exemplaire :

- 9) **Transformer la politique d'achat**, en intégrant des indicateurs sociaux et environnementaux dans les marchés.
- 10) **Généraliser l'utilisation de logiciels libres.**

Poursuivre une politique sociale responsable et favoriser le vivre-ensemble à Lille 1.

- 11) **Favoriser la réussite de tous dans les études supérieures** et notamment des étudiants étrangers.
- 12) **Veiller au respect de la diversité et de la parité hommes/femme** parmi les étudiants et le personnel de l'université.
- 13) **Lutter contre la précarité** : Éviter le temps partiel subi, le recours aux contrats précaires, etc. et favoriser l'accès aux formations pour le personnel de l'université.
- 14) **Soutenir les projets étudiant** en lien avec le développement durable, les initiatives associant le personnel de l'université et les étudiants, ou associant les étudiants et des organismes extérieurs à l'université.
- 15) **Poursuivre une politique culturelle diverse, ambitieuse et accessible à tous.**

Former les acteurs du développement durable :

- 16) **Sensibiliser** au développement durable (diffusion électronique des informations sur les éco-gestes, réalisation d'un éco-guide de l'étudiant, etc.), par l'information et la formation des étudiants et du personnel, afin de leur permettre de maîtriser les nouvelles pratiques découlant de la démarche de développement durable de l'université.
- 17) **Développer l'offre de formations sur le développement durable dès le cycle L**, quelle que soit la spécialité. Développer également des modules transversaux sur cette même question, pour permettre à tous nos diplômés de développer l'éco-citoyenneté. Soutenir les formations diplômantes axées sur le développement durable et les valoriser.

Participer à la recherche pour une société durable :

- 18) **Valoriser le potentiel de recherche sur le développement durable** à l'université.
- 19) **Favoriser la prise en compte du développement durable** dans le fonctionnement des projets de recherche transversaux.

Intégrer la politique de l'université au développement durable du territoire :

- 20) **Intégrer la politique de développement durable de l'université dans les différents niveaux territoriaux** (Conseil Régional, Conseil Général, Lille Métropole Communauté Urbaine, la ville de Villeneuve d'Ascq, ...) afin de s'intégrer dans l'articulation territoriale des politiques de développement durable.
- 21) **Inciter les partenaires de l'université** à entrer dans une démarche de développement durable (introduction du bio et du recours aux filières locales dans les restaurants universitaires, etc.).

2. Création d'un groupe de travail spécifiquement dédié :

Ce groupe sera composé de personnes représentant l'ensemble des usagers de l'université. Il travaillera sous l'autorité du Président de l'Université avec pour mission de lui fournir des expertises et avis sur les politiques à mener. Il servira de lieu de réflexion et de discussion sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Un dispositif sera mis en place afin d'assurer un lien avec les usagers et un suivi des demandes ou suggestions qui en émaneraient, sur ces questions. Toute remontée sera étudiée par le

groupe.

Le groupe de travail proposera une stratégie au C.A, engageant l'université à atteindre les objectifs cités en 1. Le groupe de travail développement durable devra être consulté en amont des décisions pouvant impacter la démarche de développement durable de l'université. Pour cette raison les projets d'aménagement, les choix énergétiques et toutes les questions relatives au développement durable devront être présentés au groupe de travail qui rendra un avis consultatif.

3. Les moyens de l'action :

L'université se dotera des moyens permettant au groupe de travail de remplir sa mission :

- Elle se dotera d'indicateurs internes et mettra en place, sur la base du référentiel de la CPU, des outils d'évaluation. Cela lui permettra de réaliser un diagnostic préalable, de type audit environnemental, puis de suivre l'avancée des actions mises en œuvre, et enfin de vérifier l'adéquation des résultats obtenus avec les objectifs initialement fixés. Elle fera éventuellement appel à des intervenants extérieurs compétents pour la réalisation de certaines phases de diagnostic.
- La réalisation des différents diagnostics, pour chacune des dimensions présentées en 3, devra être terminée d'ici 2011. Ainsi, ces diagnostics techniques mais aussi d'usage pourront nourrir la définition des différents axes de progrès et objectifs que l'université se donnera à atteindre, formalisés et quantifiés dans un Agenda 21 ou une charte, qui serait une des composantes du prochain Projet d'Établissement.
- Un personnel sera en charge du suivi des actions et de leur évaluation.
- Un chargé de mission, référent de la démarche de développement durable, pourra coordonner la mise en place, le suivi et l'évaluation de ces actions, et piloter politiquement la démarche.
- L'université met à disposition un budget permettant au groupe de travail, au personnel et au chargé de mission de réaliser les objectifs définis ci-dessous.
- Des partenariats seront mis en place avec des organismes capables d'apporter une expertise ou un soutien (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, Centre Ressource du Développement Durable, Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires...). La mairie de Villeneuve d'Ascq sera un partenaire important dans la mesure où elle est engagée dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années. L'université sera force de proposition dans cette politique et pourra bénéficier de son expertise, et réciproquement.
- Un soutien par une communication importante, à l'attention des usagers du site et du public, sur les actions mises en place sur les sites de l'université permettra de les valoriser.
- Assurer la participation des usagers de l'université en les associant à la réflexion sur la démarche de développement durable ainsi qu'à sa mise en œuvre (Projets d'étudiants, mise en place d'une boîte mail, un forum (ou wiki), des réunions publiques régulières, etc.).